

## Vérification des antécédents judiciaires

Procédure pour obtenir une vérification des antécédents judiciaires :

- Tous les postulants qui sont dans le processus d'embauche auprès de la Commission scolaire de langue française (CSLF) doivent faire parvenir une vérification des antécédents judiciaires pour les personnes qui œuvrent auprès d'une clientèle vulnérable.
- Les nouveaux employés doivent faire parvenir à la CSLF une vérification des antécédents judiciaires pour les personnes qui œuvrent auprès d'une clientèle vulnérable, complétée dans les 90 jours avant le début d'entrée en poste.
- Les suppléants qui renouvellent leur application annuellement devront faire parvenir une nouvelle vérification des antécédents judiciaires, tous les 2 ans.
- Vous devez faire une demande, en personne, au poste de police le plus près de chez vous. Voici les endroits où vous pouvez faire votre demande :
  - Les résidents de Charlottetown et de ses environs, doivent faire une demande au 'International Fingerprinting Services' (I.F.S.);
  - Les résidents dans le comté de Queen et hors de Charlottetown peuvent se rendre au bureau de la Gendarmerie Royale du Canada (G.R.C.) le plus près;
  - Les résidents de la ville de Summerside doivent faire une demande au poste de police de Summerside;
  - Les résidents de la ville de Kensington doivent faire une demande au poste de police de Kensington;
  - Les résidents du comté de Kings et de Prince, mais hors de Summerside ou Kensington, doivent faire une demande au bureau de la G.R.C. le plus près.
- Une preuve d'identification est requise lors de la demande de vérification des antécédents judiciaires.
- Il peut y avoir des frais, lors de la demande.
- La demande peut prendre quelques jours à quelques semaines avant d'être complétée.
- La demande de vérification doit être faite en personne.
- La copie originale de la vérification des antécédents judiciaires doit être incluse avec votre formulaire d'application complété. L'original peut vous être retourné, si vous le désirez.